

1734 Dezember 11., Solothurn

A

"DECLARATION DESS FRANTZ. HE AMBASSADOREN [JEAN-LOUIS D'USSON, MARQUIS DE BONNAC], WEGEN EINRICHTUNG UND VERVOLLKOMMUNG DESS ALT ERLACHISCHEN NUNMEHRO ABER MAYISCHEN REGIMENTS"

"Extract aus dem teütschen Missiven buch der Statt bern[:]"¹

"Nous l'Ambassadeur du Roy [L u d w i g XV.] auprès du Louable Corps Helvetique declarons par ces presentes, que le Louable Canton de Berne ayant depuis très long tems désiré, que l'ancien Regiment d'Erlach presentement May fût retably sur le pied de la Capitulation de 1671 c'est à dire qu'il fût Composé de ... [12] Compagnies de 200 Hommes chaqu'une, commandées par ... [12] Capitaine Bourgeois de Berne capables du Gouvernement, Et ledit ... Canton ayant accordé dans cette vue l'augmentation de ... [40] hommes par Compagnie, ensuite [1733] la levée de deux nouvelles Compagnies de ... [200] hommes Chacune pour mettre d'abord le dit Regiment à trois bataillons, ayant consentj de même presentement à la levée de 600 pour former un quatrieme Bataillon et ayant souhaitté qu'a cette occasion on mit à 200 hommes les Compagnies des deux Capitaines d'Erlach [nämlich die von Sigmund von E r l a c h und die von Viktor von E r l a c h], qui n'etoyent qu'à ... [100] hommes, on y à[!] donné les Mains de la part de la france, en Vertû de la presente Convention. Declarons de plus, que ... Berne ayant deputed vers Nous à cette occasion Monsieur L'Avoyer [korrekt: alt Schultheiss Hieronymus] d' E r l a c h, et Mons.^r le Tresorier [=Deutschseckelmeister Friedrich II.] de W e r d t, pour travailler conjointement avec Nous à un arrangement eventüel pour completer le dit Regiment après qu'on auroit fait et executé de part et d'autre ce qui est porté cy dessus, Nous serions convenûs avec les dits Seigneurs Deputés pour Retablir ledit Regiment sur l'ancien pied le plutôt que faire se pourra, et sans derangement actüel, ainsi qu'il est stipulé dans l'Etat cy après

Savoir

Ms. ^{rs}	hommes
La Collonelle [Inhaber: Oberst Beat Ludwig M a y]	200
La Lieutenance Collonelle [Inhaber: Oberstlt. Sigmund M a n u e l]	200
[Kompagnie] d'Erlac de Chadau [Inhaber: Hptm. Sigmund von Erlach, Schlossherr von Schadau]	200
[Kompagnie] d'Erlac de Königsfeld [Inhaber: Hptm. Viktor von Erlach, alt Hofmeister von Königsfelden]	200
[Kompagnie] Watteville [=Wattenwyl]	200 ...
[Kompagnie] May [Inhaber: Ludwig? M a y]	200

[Kompagnie] Gaudard le Jeune [Inhaber: Hptm. Jean-Henri? G a u d a r d]	200
Nouvelle levée actuelle	400
[Kompagnie] May du Regiment de Diesbach	200
<u>restera à ajouter</u>	<u>400</u>
[Total]	2400

Lequel Etat auroit été réglé comme Chose fixe, permanente, convenue de part et d'autre, et qui sera ponctuellement executé dans son tems sur le pied rapporté cy dessus par un Echange de deux Compagnies de 100 hommes Chacune d'origine Bourgeoise commandées par des Etrangers

Savoir

100 hommes comandés par le Capitaine [Louis?] M a r q u i s [von Neuenburg]
100 hommes par le Capitaine Gaudard le Vieux [=Jean-François? G a u d a r d
von Lausanne]
200

Contre deux autres demies Compagnies du même Regim.^t de 100 hommes Chacune d'origine Etrangere commandés actuellement par des Bourgeois de Berne.

Savoir

100 hommes commandés par le Lieut: Collonell Manüel
100 hommes commandes cy devant par le Capitaine Zehender [=Z e h n d e r],
et presentement par le Capitaine Gaudard le Jeune.
200

Ainsi suivant l'arrangement cy dessus, il sortira le plutôt que faire se pourra, et sans derangem.^t actuel dud.^t Regim.^t les Compagnies cy dessous enoncées commandées par des Etrangers.

savoir

100 hommes de Marquis
100 hommes de Tschoudj [=Tschudi]
200 hommes de Gaudard le Vieux
200 hommes de Villars
600

Lesquels ... [600] hommes seront remplacés par 200 hommes du Capitaine May du Regiment de Diesbach

400 hommes de Nouvelle levée

600 hommes que ... Berne s'est engagé de fournir à la premiere requisition.

Par la Convention presente Nous Confirmons et ratifions en la qualité que dessus la Capitulation de 1671 dans tous les points et articles de la manière qu'elle a été pratiquée et observée jusques à present.

En foy de quoy Nous l'Ambassadeur du Roy avons signé la presente Declaration, et l'avons remise pour assurance entre les Mains de Mess.^{rs} les Deputés ... de Berne, y ayant fait apposer le seau de Nos armes et Contre signér par le secretaire de Nôtre Ambassade. ...

L:S:

*Signé D'usson de Bonac
et signé*

Par Monseigneur

[Antoine] M a r i a n [n] e "

1) Diese Ueberschrift gilt auch für AH 73/4 und 6

Kopie - AH 73, 28-30^r

4

1734 Dezember 20.

GEGENERKLAERUNG BERNS "WEGEN EINRICHTUNG UND VERVOLLKOMMUNG DES
ALT ERLACH NUNMEHRO MAYISCHEN REGIMENTS"

Gehört zu AH 73/3¹

"Wir Schultheiss Klein und gross Rät der Statt Bern" etc.

Der nachfolgende Text ist sozusagen mit AH 73/3 identisch.²

Der Schlussteil lautet hier in AH 73/4 folgendermassen: *"Dessen zuo
wahrem urkund, auch steiff- und Vesthaltung dieser unserer gegen Erklärung
wir selbige auch unserseits Verfertigen und dem ... Herren [Jean-Louis d'Us-
son] Marquis de B o n [n] a c Jhr Königl. Mayestät [L u d w i g XV.] Von
Frankreich Ambassadors in Lobl. Eydtgnosschaft in originali zuostellen, und
mit unserem Stattsecret Insigel Verwahrt und unsers gn. Statt Schreibers Sig-
natur unterzeichnet ausfertigen lassen, so beschehen ...*

L:S: *Jst unterschrieben Em[anuel von] R o d t
Stattschreiber"*

1) s. auch AH 73/3 Anm. 1

2) Ergänzungen zu AH 73/3:

- die 1671 erfolgte Kapitulation wird die *"Stuppische [=Johann Peter
S t o p p a] Capitulation"* genannt.
- Alt Schultheiss Hieronymus E r l a c h wird als Herr der Herrschaften
Urtenen, Mattstetten, Hindelbank, Thunstetten, Moosseedorf, Bäriswil und
Wil bezeichnet.

Kopie, von der gleichen Hand wie AH 73/3 - AH 73, 30-31, 34-35